



# PRÉFET DES YVELINES

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*

Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de  
l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France

Unité départementale des Yvelines

---



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) 26 MAI 2025 EMTA GUITRANCOURT**



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **ACTION DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES**

# Sommaire

- 1. Situation administrative**
- 2. Inspections**
- 3. Incident**
- 4. Instructions en cours et bilan 2024**

## Situation administrative (historique)

Le site est régi par l'arrêté préfectoral complémentaire (APC) du 03 août 2020, remplaçant les arrêtés antérieurs.

Cet APC a eu pour objet d'inclure l'**évolution de la plateforme** existante de traitement des biotertes (terres polluées) avec l'ajout du tri, transit, regroupement, prétraitement et traitement des terres et matériaux pollués.

Ce projet d'évolution a fait l'objet d'un examen au cas par cas, l'ayant dispensé d'une évaluation environnementale.

Cet APC a également acté la conformité de l'installation au **BREF WT** (meilleures techniques disponibles concernant le traitement des déchets) suite à l'instruction du dossier de réexamen déposé le 19 août 2019. Les installations sont soumises aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 17 décembre 2019.

*BREF WT : Best REFerence Waste Treatment*

# Inspections 2024

→ 3 décembre 2024 :

1) Vérification de l'aménagement de l'alvéole 3 du casier n°4 de l'unité U1 de stockage de déchets non-dangereux :

➔ Aucune observation n'a été formulée. Accord de l'Inspection pour la mise en fonctionnement de l'alvéole ;

2) Contrôle de la plateforme de tri des déchets issus du BTP, du centre de tri des encombrants, de la plateforme des terres et matériaux pollués :

➔ Aucune non-conformité **mais** installation de tri des encombrants n'a finalement jamais été mise en fonctionnement depuis l'APC du 3 août 2020.

## Inspections 2024/2025

→ **14 janvier 2025 suite au dossier déposé le 23 décembre 2024 :**

Vérification de l'aménagement du casier n°4 de l'unité U0 de stockage de déchets dangereux :

- Barrière de sécurité passive ;
- Barrière de sécurité passive ;
- Réseau de drainage des lixiviats de déchets dangereux ;
- Collecte des lixiviats ;
- Équipements et contrôle des puits de captage des lixiviats

➔ Aucune observation n'a été formulée. Accord de l'Inspection pour la mise en fonctionnement du casier (courrier du 12 février 2025).

# Incident 2024

## Départ de feu le 22 juillet 2024 :

- Lieu = alvéole de stockage de déchets non dangereux
- Alerte = personnel d'exploitation détecte un dégagement de fumée dès l'ouverture du site (6h00) => intervention des conducteurs d'engins pour étouffer la zone identifiée => incident terminé à 6h15
  
- caméras thermiques n'ont pas détecté la fumée car l'incident s'est déroulé à la limite du champ supérieur de détection ;
  
- Étendue = 10 m<sup>2</sup> en surface
- Pas de conséquence sur les installations et impact négligeable sur l'environnement (aucune eau d'extinction incendie n'a été utilisée dans le cadre de cet incident).
- Origine = indéterminée

# Bilan des Instructions réalisées en 2024

- Dossier de modifications déposé le **15 mars 2024** demandant les modifications suivantes :

- 1) Fonctionnement de l'ISDND en mode bioréacteur (recirculation des lixiviats dans les casiers de l'ISDND) ;

- 2) Adaptation des seuils d'acceptation en entrée de la plateforme terres ;

- 3) Adaptation des seuils de valorisation et d'aménagement en interne des terres ;

- 4) Ajout dans la liste des déchets acceptés sur la plateforme Bioterte de déchets présentant les mêmes caractéristiques en matière de pollution que les déchets acceptés jusqu'alors

*ISDND : installation de stockage de déchets non dangereux*

# Bilan des Instructions réalisées en 2024

- Dossier de modifications déposé le **15 mars 2024** demandant les modifications suivantes :

5) Modifications des techniques de traitement du bioterte : méthode d'aération mécanique des andains + ajout d'un pré-traitement au ciment et au calcaire ;

6) Modification des conditions de sortie des déchets inertes valorisables de la plateforme de tri BTP (système de pesée) ;

7) Modifications des intrants de process d'osmose inverse → utilisation des lixiviats de déchets dangereux ;

8) Modification des réserves incendie : suppression du bassin provisoire n°8 sans perte de volume d'eau disponible

# Bilan des Instructions réalisées en 2024

- Dossier de modifications déposé le **15 mars 2024** demandant les modifications suivantes :

9) Gestion de terres et matériaux potentiellement acidogènes (terres pyritifères) présentant trois exutoires possibles :

- Valorisation interne en alvéole de DD dans le respect des seuils imposés à l'APC du 3 août 2020 ;
- Stockage de DD dans l'ISDD (sans valorisation) en cas de dépassement des seuils de valorisation ;
- Sortie du site vers une filière adéquate en cas de non-respect des seuils imposés aux ISDD ou stockage en ISDD après stabilisation des déchets.

# Bilan des Instructions réalisées en 2024

- Dossier de modifications déposé le **15 mars 2024** demandant les modifications suivantes :
  - Arrêté de prescriptions complémentaires, en date du **9 janvier 2025**, modifiant l'arrêté du 3 août 2020 ;
  - intégrant les obligations imposées aux ISDND par arrêté ministériel du 7 août 2023.

# Bilan des Instructions réalisées en 2024

- Renouvellement des garanties financières déposé le 23 novembre 2024 et couvrant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le 31 décembre 2029  
→ Courrier de prise d'acte transmis le 20 février 2025 ;
- Dossier des ouvrages exécutés pour les alvéoles 3 du casier n°4 de l'unité U1 de stockage de déchets non-dangereux déposé le 29 novembre 2024  
→ Courrier de prise d'acte autorisant la mise en fonctionnement de l'alvéole en date du 3 janvier 2025 ;
- Dossier des ouvrages exécutés pour le casier n°4 de l'unité U0 de stockage de déchets dangereux déposé le 23 décembre 2024  
→ Courrier de prise d'acte autorisant la mise en fonctionnement du casier n°4 en date du 12 février 2025

# Merci de votre attention